

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-000951-182

DATE : Le 23 septembre 2024

SOUS LA PRÉSIDENTICE DE L'HONORABLE DOMINIQUE POULIN, J.C.S.

GUYLAINE HÉBERT
Demanderesse

c.

149667 CANADA INC.

et

9246-9352 QUÉBEC INC.

et

2763923 CANADA INC.

et

BUREAU EN GROS

et

MEUBLES LEON LTÉE

Défenderesses

JUGEMENT

[1] **CONSIDÉRANT** la *Demande pour permission de se désister à l'encontre des défenderesses* (la « **Demande** ») par la demanderesse en autorisation, datée du 12 août 2024;

- [2] **CONSIDÉRANT** les représentations et échanges entre le Tribunal et les parties;
- [3] **CONSIDÉRANT** le consentement des défenderesses à un désistement sans frais;
- [4] **CONSIDÉRANT** qu'en date des présentes, aucune personne n'a contacté les avocats de la requérante au sujet du présent dossier;
- [5] **CONSIDÉRANT** que l'avis aux membres informe les membres putatifs que le délai de prescription recommence à courir par l'effet du désistement;
- [6] **CONSIDÉRANT** qu'il n'existe aucune raison de croire que le désistement porte atteinte à l'intégrité du système de justice ou aux intérêts des membres putatifs;
- [7] **CONSIDÉRANT** la conformité du projet d'avis de désistement que proposent les procureurs de la demanderesse.

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

- [8] **ACCUEILLE** la présente demande pour permission de se désister.
- [9] **AUTORISE** la demanderesse à se désister de sa *Demande pour autorisation d'exercer une action collective* à l'encontre des défenderesses.
- [10] **APPROUVE** la diffusion de l'*Avis de désistement*.
- [11] **ORDONNE** à BGA inc, procureurs de la demanderesse, de publier l'*Avis de désistement* sur son site internet pendant une période d'au moins trois ans et d'en produire une copie sur registre des actions collectives.
- [12] **LE TOUT SANS** frais de justice.

Dominique
Poulin

Signature numérique de
Dominique Poulin
Date : 2024.09.23 14:45:28
-04'00'

DOMINIQUE POULIN J.C.S.

Me David Bourgoin
BGA INC.
Me Benoît Gamache
CABINET BG AVOCAT INC.
Avocats de la demanderesse

Me Laurence Bich-Carrière
Lavery De Billy S.E.N.C.R.L.
Avocate des défenderesses
149667 CANADA INC.
9246-9352 QUÉBEC INC.
2763923 CANADA INC.

Me Emmanuelle Rolland
AUDREN ROLLAND S.E.N.C.R.L.
Avocate de la défenderesse
BUREAU EN GROS (Staples Canada ULC.)

Me Marie France Tozzi
JEANSONNE AVOCATS, INC.
Avocate de la défenderesse
MEUBLES LÉON LTÉE

Demande du 12 août 2024 tranchée sur le vu du dossier

**AVIS DE DÉSISTEMENT D'UNE
ACTION COLLECTIVE**

1. Le 24 octobre 2018, la demanderesse a institué une demande d'autorisation d'exercer une action collective et de se voir attribuer le statut de représentante (la « Demande pour autorisation ») auprès de la Cour supérieure du Québec, district de Montréal, sous le numéro de dossier **500-06-000951-183**, pour le compte du groupe suivant :

« Toutes les personnes ayant acheté de l'une ou l'autre des défenderesses une garantie prolongée alors que la somme payée n'a pas été déposée dans un compte en fidéicommis. »

2. Le 23 septembre 2024, la Cour supérieure du Québec a autorisé la demanderesse à se désister de sa procédure judiciaire, mettant ainsi fin à l'action collective; **SOYEZ AVISÉ** que le tribunal ayant maintenant permis le désistement, l'action collective est terminée. Les délais de prescription ne sont plus suspendus.

Par conséquent, les membres du groupe ne seront plus représentés par l'action collective et il leur appartient d'instituer une action distincte, s'ils le désirent.

Pour plus d'informations sur cette action collective, vous pouvez visiter la page web : <https://bga-law.com/gp256>

Sur ce site, vous pouvez télécharger et consulter les documents suivants : (a) la Demande pour autorisation; et (b) le Jugement autorisant le désistement.

**NOTICE OF DISCONTINUANCE OF A
CLASS ACTION**

1. On October 24th 2018, the Plaintiff instituted an Application to Authorize the Bringing of a Class Action and to Appoint the Plaintiff as Representative Plaintiff (the "Application for Authorization") in the Superior Court of Quebec, district of Montreal, under file number **500-06-000951-183**, on behalf of the following class:

«All people who purchased an extended warranty from one of the defendants and the amount paid was not deposited in a trust account. »

2. On September 23, 2024, the Superior Court of Quebec authorized the Plaintiff to discontinue the legal proceedings, thereby putting an end to the class action; **BE AWARE** that now that the Court has allowed the discontinuance, the class action is terminated. Limitation periods (i.e. prescription) are no longer suspended.

Therefore, class members will be required to pursue their own legal claims, should they so desire.

For more information on the class action, you may visit the following web page: <https://bga-law.com/gp256>

On this website, you can also download and view the following documents: (a) the Application for Authorization; and (b) the Judgment allowing the discontinuance.